

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**7101 - ADMINISTRATION GENERALE – DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE –
ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, la démission de Monsieur Etienne RAGOT de son mandat de 8^{ème} adjoint au Maire, par courrier en date du 28 février 2009.

Monsieur le Préfet par courrier en date du 25 mars 2009 a accepté la démission de Monsieur Etienne RAGOT, conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, en application de l'article L.2122-14 du même Code, il appartient au Conseil municipal de procéder, selon les modalités de remplacement énumérées ci-dessous, à l'élection d'un adjoint.

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004, et selon l'article L.2122-10, le Conseil municipal peut : *«quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant»*.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la base de l'article R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et propose la candidature de M. Jean-Louis CHENEVAS-PAULE.

Les résultats du vote :

Voix pour	22
Abstentions	7

M. Jean-Louis CHENEVAS-PAULE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Le tableau des adjoints évolue ainsi :

- Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT 1^{er} adjoint
- Michel BERGER 2^{ème} adjoint
- Fabienne SENTIS, 3^{ème} adjoint
- Michel MOLLIER, 4^{ème} adjoint
- Pascale LUJAN, 5^{ème} adjoint
- Alain DONGUY, 6^{ème} adjoint
- Salima ICHBA, 7^{ème} adjoint
- Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, devient 8^{ème} adjoint.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**7102 - ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, par courrier du 25 mars 2009, Monsieur Cédric FRANCO a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller municipal de Voreppe.

En application de l'article L.2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive à compter du 25 mars 2009.

Il convient donc d'installer son successeur, conformément à l'article L.270 du Code Electoral qui prévoit que le remplaçant est le candidat venant, sur la même liste, après le dernier élu.

Il est donc procédé à l'installation de M. Vincent MADELAINE qui a accepté, de remplacer Monsieur Cédric FRANCO.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement.

Le Conseil municipal prend acte de ce changement.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

7103 - COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATION ET PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT
- Pascale LUJAN
- Etienne RAGOT
- Agnès MARTIN-BIGAY
- Julien CORNUT
- Sandrine MIOTTO

Groupes d'opposition :

- Olivier GOY
- Chantal REBEILLE-BORGELLA

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

7104 - COMPOSITION DE LA COMMISSION SOLIDARITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Fabienne SENTIS
- Pascale LUJAN
- Etienne RAGOT
- Valérie GUERIN
- Agnès MARTIN-BIGAY
- Raphaëlle BOURGAIN
- François MARTIN
- Sandrine MIOTTO
- Cathie RIVOIRE
- Vincent MADELAINE

Groupes d'opposition :

- Monique DEVEAUX
- André NAEGELEN

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7105 - COMPOSITION DE LA COMMISSION ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT
- Pascale LUJAN
- Jean-Louis CHENEVAS-PAULE
- Agnès MARTIN-BIGAY
- Laurent GODARD
- Jean-François PONCET
- Raphaëlle BOURGAIN
- Sandrine MIOTTO
- Cathie RIVOIRE

Groupes d'opposition :

- Anne GERIN
- Jean-Claude BLANCHET

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7106 - COMPOSITION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU
TERRITOIRE ET URBANISME**

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Michel MOLLIER
- Michel BERGER
- Fabienne SENTIS
- Alain DONGUY
- Valérie BARTHEL
- Valérie GUERIN
- Laurent GODARD
- Jean-François PONCET
- François MARTIN

Groupes d'opposition :

- Jean-Jacques THILLIEZ
- Chantal REBEILLE-BORGELLA

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7107 - COMPOSITION DE LA COMMISSION CITOYENNETE, COMMUNICATION ET
AGENDA 21**

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Salima ICHBA
- Pascale LUJAN
- Alain DONGUY
- Jean-Louis CHENEVAS-PAULE
- Laurent GODARD
- Agnès MAILLET
- Raphaëlle BOURGAIN
- Cathie RIVOIRE

Groupes d'opposition :

- Olivier GOY
- Jean-Claude BLANCHET

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7108 - COMPOSITION DE LA COMMISSION RESSOURCES ET MOYENS

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Michel BERGER
- Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT
- Fabienne SENTIS
- Michel MOLLIER
- Salima ICHBA
- Agnès MARTIN-BIGAY
- Agnès MAILLET
- François MARTIN
- Vincent MADELAINE

Groupes d'opposition :

- Anne GERIN
- André NAEGELEN

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7109 - COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALITE ET RELATIONS
AVEC LES TERRITOIRES**

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il rappelle que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté sans que les textes ne précisent, toutefois, de modalités de mises en œuvre spécifiques.

Il propose pour cette Commission :

- Valérie BARTHEL
- Michel BERGER
- Etienne RAGOT
- Valérie GUERIN
- Laurent GODARD
- Julien CORNUT
- Agnès MAILLET
- Jean-François PONCET

Groupes d'opposition :

- Jean-Jacques THILLIEZ
- Monique DEVEAUX
- André NAEGELEN
- Jean-Claude BLANCHET

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT

TA/MFG

**N°7110 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02 avril 2008 fixant à "16" le nombre d'administrateurs du CCAS,

Il est proposé au Conseil municipal :

De procéder à la désignation par vote des huit représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS, selon les listes présentées par les 3 groupes :

Listes des candidats	Fabienne SENTIS - Pascale LUJAN - Agnès MARTIN-BIGAY - Raphaëlle BOURGAIN - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN
Nombre de votants	25
Suffrages valablement exprimés	29

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Fabienne SENTIS - Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN -

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7111 - ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 29 septembre 2008,

Considérant la démission d'Etienne RAGOT de sa fonction d'adjoint au maire acceptée par la Préfecture en date du 25 mars 2009.

Considérant la démission de Cédric Franco de son poste de conseiller municipal et son remplacement par Vincent MADELAINE.

Considérant la délégation confiée à Sandrine MIOTTO.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe des indemnités de fonction des élus est constituée :

- d'une indemnité du Maire à hauteur de 55% du l'indice brut 1015 indice majoré 821
- des indemnités des huit adjoints à hauteur de 22% de l'indice brut 1015 majoré 821

Le Maire propose :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la proposition ci-dessus,

Dit que l'enveloppe maximale allouée au Maire et aux Adjointes est répartie selon le tableau ci-dessous :

Valeur de l'Indice Brut 1015, soit indice majoré 821 : **3 752.48 € à ce jour.**

Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Dit que ces indemnités sont indexées sur la valeur indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Dit que les modifications prennent effet au 1^{er} avril 2009.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

		%	Indemnité brute	Coefficient	Indemnité
Jean DUCHAMP	Maire	55 %	2 063,86	48,48	1819,20
Marie Sophie FRIOT-NEUBERT	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Michel BERGER	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Fabienne SENTIS	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Michel MOLLIER	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Pascale LUJAN	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Alain DONGUY	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Salima ICHBA	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Jean Louis CHENEVAS-PAULE	Adjoint	22 %	825,55	15,56	583,89
Valérie BARTHEL	Conseiller délégué			7,86	294,94
Etienne RAGOT	Conseiller			2,10	78,80
Valérie GUERIN	Conseiller			2,10	78,80
Laurent GODARD	Conseiller			2,10	78,80
Agnès MARTIN	Conseiller			2,10	78,80
Julien CORNUT	Conseiller			2,10	78,80
Agnès MAILLET	Conseiller			2,10	78,80
Jean François PONCET	Conseiller délégué			7,86	294,94
Raphaëlle BOURGAIN	Conseiller			2,10	78,80
François MARTIN	Conseiller délégué			7,86	294,94
Sandrine MIOTTO	Conseiller délégué			7,86	294,94
Cathie RIVOIRE	Conseiller			2,10	78,80
Jean Jacques THILLIEZ	Conseiller			1,10	41,28
Anne GERIN	Conseiller			1,10	41,28
Olivier GOY	Conseiller			1,10	41,28
Monique DEVEAUX	Conseiller			1,10	41,28
André NAEGELEN	Conseiller			1,10	41,28
Chantal REBEILLE-BORGELLA	Conseiller			1,10	41,28

Jean-Claude BLANCHET	Conseiller			1,10	41,28
Vincent MADELAINE	Conseiller			2,10	78,80
TOTAL Enveloppe				8 668,26	8 668,24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7112 - CITOYENNETÉ VIE DES QUARTIERS – CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIERS

Vu le rapport de présentation n°7112 sur le rôle des conseils de quartiers, et proposant les périmètres, la composition et le fonctionnement des conseils de quartiers, le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide la création de quatre conseils de quartiers, dont les périmètres correspondent aux cartes scolaires des quatre groupes scolaires de la commune
- Approuve la composition telle que proposée,
- Approuve les modalités de fonctionnement telles que proposées,

Donne toute délégation utile à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7113 - URBANISME - REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S) -
TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) -
CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE**

Vu le rapport de présentation n°7113,

Considérant qu'il convient d'assurer une bonne coordination au regard des autres actions déjà engagées (Agenda 21, PLD, ...),

Entendu le rapport de Monsieur Michel MOLLIER,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal de :

- Dire que le Comité de Pilotage est constitué comme suit,
 - De «droit», Monsieur le Maire
 - Michel MOLLIER, élu porteur du projet
 - Alain DONGUY
 - Jean-François PONCET
 - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT
 - Pascale LUJAN
 - François MARTIN
 - Jean-Jacques THILLIEZ
 - Chantal REBEILLE-BORGELLA

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7114 - PLAN LOCAL DES DEPLACEMENTS : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Par délibération n°7051, le Conseil municipal du 24 novembre 2008 a adopté le lancement du projet du Plan Local des Déplacements.

Les objectifs de cette démarches sont rappelés :

- Définir les entrées de ville
- Favoriser les modes doux (Piétons, cycles, ...)
- Sécuriser l'ensemble des déplacements
- Etablir le diagnostic accessibilité de l'espace public et de la voirie au sens de la loi handicap de 2005

Trois bureaux d'études ont remis une offre.

Il est proposé aujourd'hui de retenir le groupement Altermodal - Qualiconsult au prix de 29 500 € HT, ayant formulé la meilleure offre sur les critères proposés : la valeur technique, décomposée en qualité technique de l'offre, méthode de concertation, cohérence globale de l'offre, et le prix des prestations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du choix du bureau d'études.

Le Conseil municipal prend acte de ce choix.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7115 - DEPLACEMENTS - ADTC (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS EN COMMUN) - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Jean-François PONCET, Conseiller municipal délégué aux sports, rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2000 la commune a adhéré à cette association.

L'ADTC, association loi 1901, a été créée en 1974 pour répondre aux demandes de ses adhérents et traiter des dossiers plus spécifiques à chaque commune. Elle a pour but de promouvoir dans l'agglomération grenobloise les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

En plus des actions menées en faveur des transports en commun, d'autres interventions sont conduites afin de favoriser le développement des voies cyclables et piétonnes.

L'association mène différentes actions afin de promouvoir l'intermodalité et notamment ; programmes d'animations scolaires («vélo/école», contribution aux réflexions et à la mise en œuvre générale des déplacements ; PDE, PDA, (Plan Déplacements Entreprises et Administrations).

A noter que ces derniers ont animés les réunions d'informations organisées en février/mars à destination des parents d'élèves.

L'ADTC publie en outre un bulletin trimestriel, communique par voie de presse et alimente un site Internet d'information et organise ou participe à des journées nationales (fête du vélo, semaine de la mobilité, ...)

Enfin, l'ADTC participe aux réunions afférentes aux déplacements (entretiens avec les services techniques à propos d'itinéraires cycles et du réseau de transport en communs, commission modes doux, bilan sécurité, ...)

Monsieur PONCET propose que la ville de Voreppe soutienne financièrement les actions de cette association, qui a sollicité pour 2009 une subvention de 200 €, et dont les objectifs s'inscrivent dans la politique de la municipalité qui souhaite favoriser sur son territoire le développement des déplacements alternatifs à l'automobile.

La Commission Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 2 décembre 2008 a donné un avis favorable à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder une subvention de 200 € à l'ADTC.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7116 - EDUCATION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
ADTC POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DE L'ACTION "PEDIBUS" SUR
LA COMMUNE**

M. Julien CORNUT, Conseiller municipal propose la mise en place de Pédibus afin d'initier les enfants à la sécurité routière, renforcer leur autonomie dans leurs déplacements, de favoriser les modes de déplacements doux et agir sur l'environnement au quotidien.

L'objectif de ce projet est d'amorcer avec les élus, enseignants, parents, enfants et tous les citoyens un changement de mode de déplacement, notamment autour des groupes scolaires.

D'autres communes se sont déjà engagées dans cette démarche et l'expérience est concluante.

L'Association pour le Développement des Transports en Communs, des voies cyclables et piétonnes dans la région Grenobloise propose à la ville de venir en support dans la réalisation de ce projet.

Cette association aide à la mise en place d'un groupe de travail dans chaque groupe scolaire et assure une présentation de ce qu'est un pédibus.

Cette association vient en renfort pour la mise en place d'un diagnostic par le biais d'un questionnaire et d'un calendrier d'actions, ainsi que dans la formation des différents parents accompagnateurs.

La ville vient en soutien à cette initiative par des moyens en communication, en signalisation, marquage au sol, achat de gilets etc...

Date prévue de la mise en place des Pédibus - septembre 2009.

Le coût de l'action de l'Association pour le Développement des Transports en Communs est de 6 100 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'ADTC pour la mise en œuvre de ce projet.

Après l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Vie Scolaire et Jeunesse du 3 mars 2009, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Secrétaire de séance : Julien CORNUT

TA/MFG

**N°7117 - INFORMATIQUE – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ISERE POUR
LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

M. Laurent GODARD, Conseiller municipal expose que le dispositif ACTES permet aux collectivités de transmettre par voie électronique et sécurisée, les actes simples (délibérations, arrêtés, conventions, décisions) accompagnées des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité, en direction des préfetures et des sous préfetures.

Les avantages de la dématérialisation pour les collectivités sont multiples

- Une simplification des échanges avec la préfeture : réception quasi immédiate de l'accusé de réception aux actes transmis
- Des économies : réduction des coûts d'affranchissement, d'impression
- Un échange sécurisé: le tiers de confiance dispose de mesures de sécurité en matière d'échange électronique
- L'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue
- L'application permet d'adresser des courriers, des lettres d'observations, de notifier l'engagement d'un déféré, de solliciter les expertises des autres services de l'État.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère propose à ses collectivités adhérentes une formule fédérative.

Les collectivités peuvent ainsi bénéficier de la plate-forme de télétransmission du Centre de Gestion (S2LOW) et n'ont à leur charge que l'acquisition du certificat électronique.

C'est le choix de la commune de Voreppe.

Monsieur Laurent GODARD propose au Conseil municipal d'approuver une convention entre la ville de Voreppe et la préfeture de l'Isère pour pouvoir utiliser la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7118 – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

En résumé :

Section de fonctionnement

Dépenses :	12 427 214,78 €
Recettes :	15 024 036,78 €
Soit un excédent :	2 596 822,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	4 195 847,17 €
Recettes :	4 229 547,74 €

Soit un excédent de financement (y compris les opérations d'ordre) de 33 700,57 €

La reprise des résultats de l'exercice 2007 est de :

Section d'investissement	- 555 978,32 €
Section de Fonctionnement	2 761 480,36 €

Soit un excédent de 2 205 502,04 €

L'excédent global de clôture de gestion de l'exercice avec la reprise du résultat 2007 est de : 4 836 024,61 €.

Les restes à réaliser 2008 :

Dépenses : 2 688 857,00 €

Recettes : 137 074,00 €

Le solde des restes à réaliser s'élève à – 2 551 783 €.

Dès lors, le résultat final de l'exercice est de 2 284 241,61 €
--

M Michel BERGER, adjoint chargé des Finances et de la Coordination budgétaire rappelle que le compte administratif 2008 a été examiné en commission des finances le 11 février 2009.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7119 - FINANCES – REGIE ART ET PLAISIRS – APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2008**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

En résumé :

Section de fonctionnement

Dépenses :	153 569,64 €
Recettes :	231 392,91 €
Soit un excédent :	77 823,27 €

Section d'investissement :

Dépenses :	13 121,66 €
Recettes :	3 047,70 €

Soit un déficit de financement (y compris les opérations d'ordre) de 10 073,96 €

La reprise des résultats de l'exercice 2007 est de :

Section d'investissement	+ 22 500,26 €
Section de Fonctionnement	0 €

Soit un excédent de 22 500,26 €

L'excédent global de clôture de gestion de l'exercice avec la reprise du résultat 2007 est de :
90 249.57 €.

Les restes à réaliser 2008 :

Dépenses :	77 823.27 €
Recettes :	0 €

Le solde des restes à réaliser s'élève à – 77 823.27 €.

Dès lors, le résultat final de l'exercice est de 12 426,30 €

M. Michel BERGER, adjoint chargé des Finances et de la Coordination budgétaire rappelle que le compte administratif 2008 a été examiné en Commission des finances le 11 février 2009.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

7120 - FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL DE LA MAIRIE ET DU BUDGET ANNEXE « ARTS ET PLAISIRS »

Après avoir approuver et arrêter définitivement les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe « Arts et Plaisirs » pour l'exercice 2008.

Le conseil municipal a été invité à donner son avis sur les comptes de gestion du Trésorier Municipal, afférent aux résultats du budget principal et du budget annexe du cinéma Arts et Plaisirs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, les comptes de gestions dressés par le comptable de la commune,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008 des deux budgets précités,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le comptable de la commune, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil municipal concernant les opérations budgétaires du budget principal et du budget annexe du cinéma Arts et Plaisirs.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7121 - FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL – ANNEE
2004**

Monsieur Michel BERGER, adjoint chargé des Finances et de la Coordination Budgétaire expose que le receveur municipal, comptable de la commune, soumet à l'approbation du Conseil municipal, l'admission en non valeur de titres de recette dont le recouvrement n'a pu être assuré :

- 68,74 € pour l'exercice 2004

Sur le rapport de Monsieur Michel BERGER et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal admet à 100% l'admission en non valeur de la créance.

La commission des finances du 11 février 2009 a émis un avis favorable pour une admission à 100% en non valeur.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7122 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Vu le vote du budget primitif adopté le 02 février 2009, et conformément à l'objectif politique de l'actuelle majorité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales en 2009.

Vu les prévisions budgétaires pour 2009 basées sur une croissance du produit fiscal de 3 % et la notification des bases par les services fiscaux qui permet d'envisager à **taux constants**, un produit fiscal en hausse de 3 % par rapport aux prévisions budgétaires 2009, soit une augmentation de 139 011€.

Sur le rapport de Monsieur Michel BERGER, adjoint chargé des Finances et de la coordination budgétaire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2007 à :

- 16,15 % : taxe d'habitation
- 26,16 % : taxe foncière bâti
- 71,40 % : taxe foncière non bâti

Ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la ville, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

La Commission des finances du 11 février 2009 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7123 - FINANCES – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les receveurs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à fournir à leurs administrateurs un certain nombre de prestations techniques à caractère économique et financier.

En contre partie, l'exercice de ces compétences peut donner lieu au versement par la commune d'une «indemnité de conseil», dont le principe et le montant est déterminé par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur le rapport de Monsieur Michel BERGER, adjoint chargé des Finances et de la coordination budgétaire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Fixe le taux de l'indemnité du percepteur à 100%

Après l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 février 2009 sur le principe d'une indemnité à 100%, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7124 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 12 février 2009,

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT, Adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance propose l'ouverture des postes suivants :

Pour les agents titulaires

- 1 poste d'Ingénieur principal
- 2 postes de Rédacteur principal
- 1 poste de Technicien supérieur principal
- 1 poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 2 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT propose la fermeture des postes suivants au 1^{er} mai 2009 après l'avis du Comité Technique Paritaire du 30 mars 2009 :

Pour les agents titulaires

- 1 poste d'Attaché principal
- 2 postes de Rédacteur

- 1 poste d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 5 postes d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT

TA/MFG

N°7125 - ÉDUCATION – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE LA FOURNITURE DE REPAS PRÉPARÉS ET LIVRÉS, EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LE CENTRE DE LOISIRS DE VOREPPE

Madame Sandrine MIOTTO, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire rappelle au Conseil municipal que la ville de Voreppe a un marché pour la restauration scolaire et le centre de loisirs de la Rigonnière qui arrive à échéance en novembre 2009.

Les élus ont émis le souhait de mieux intégrer les préoccupations de développement durable et d'encourager les services de restauration collective à utiliser régulièrement des denrées issues de l'agriculture biologique.

Les élus de la Ville de Voreppe ont décidé par le présent avenant de demander la modification de la prestation de base du cahier des charges par la fourniture de plats élaborés avec des produits favorisant le développement durable. Les produits seront issus de l'Agriculture Biologique et du Commerce Équitable (exemple le pain biologique ou tout autre produit bio).

Le prix du repas s'en trouvera modifié et sera porté à 2,80 € HT, soit 2,95 € TTC (au lieu de 2,58 € HT revalorisation au 1^{er} décembre 2008).

Une différence de 0,23 € TTC qui représente un pourcentage d'augmentation de 8,52%. Or conformément au code des marchés publics, toute modification de marché fait l'objet d'un avenant et tout avenant supérieur à 5% est soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et enfin à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Vie Scolaire et Jeunesse du 3 mars 2009 et de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2009, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7126 - EDUCATION - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - SIGNATURE DE LA
CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE EN PAYS VOIRONNAIS**

Madame Sandrine MIOTTO, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire informe que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais propose à l'ensemble des communes et associations ayant mis en place un service d'accompagnement à la scolarité d'adhérer à la Charte d'accompagnement à la scolarité en Pays Voironnais.

Cette charte définit les principes généraux et les principes d'actions communs aux structures associatives ou communales proposant ce type de service sur l'ensemble du territoire. Elle a été signée en octobre 2007 par le Préfet de l'Isère, l'Inspection d'Académie, la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble et le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Son objet est de servir de support pour légitimer les différentes actions d'accompagnement à la scolarité auprès des partenaires locaux et de promouvoir la qualité du service proposé auprès des familles. Elle doit aussi permettre de renforcer le partenariat institutionnel entre les intervenants de l'accompagnement à la scolarité, les équipes éducatives et les enseignants.

Il est proposé à la commune de Voreppe d'adhérer à cette charte par la signature de la lettre d'adhésion qui lui a été adressée. Des exemplaires de la charte lui seront ensuite fournis afin de les diffuser auprès des intervenants, des familles et des partenaires.

Après l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Vie Scolaire et Jeunesse du 3 mars 2009, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT

TA/MFG

N°7127 - ÉDUCATION – SUBVENTIONS 2009

Madame Sandrine MIOTTO, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire propose d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2009.

Une enveloppe budgétaire a été définie, permettant d'octroyer pour les élèves de Voreppe, scolarisés dans un établissement professionnel, une subvention de 50 € par élève pour l'année 2009.

Il est donc proposé :

- 50 € pour la MFR de Chatte,
- 50 € pour la MFR de St André de Gaz
- 50 € pour le LEAP St Exupéry de St Siméon de Bressieux pour un élève.

Les subventions des Sous des Écoles sont donc basées sur le tarif de 9,31 € par élève.

Chaque demande de subvention annuelle est présentée avec un dossier sur le bilan des activités du Sou, aussi il est proposé d'attribuer :

- Au Sou des Ecoles Jean Achard, pour les 241 élèves du groupe scolaire, une subvention de 2 243.71 €.
- Au Sou des Ecoles Stravinski, pour les 202 élèves du groupe scolaire, une subvention de 1 880.62 €.

Après l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Vie Scolaire et Jeunesse du 3 mars 2009, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7128 - VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT, Adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance informe que le Conseil municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande.

Il est proposé d'attribuer

* des subventions de fonctionnement à :

- La Route de l'Amitié : 1 500 €
- L'union des Pêcheurs : 100 €
- COREPHA : 6 200 € (2 460 € + 1 740 € pour les sentiers + 2 000 € pour la culture)
- Les Gars de Roize : 300 €
- Comité de Jumelage : 5 000 €
- Sacanotes : 400 €

* des subventions exceptionnelles à :

- La Route de l'Amitié : 500 € pour leur projet avec le Foyer de vie "Le Grand Chêne" (Izeaux) pour la récupération et remise en état de fauteuils roulants
- ARSCENIC : 3 000 € pour son 7^{ème} festival
- Association Sportive du Lycée Herriot : 45 € (participation de 3 € par élève voreppin)

Cette proposition a été adoptée par la Commission Animation, Vie Locale du 06 mars 2009.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

André NAEGELEN, Jean-Claude BLANCHET, et Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY - Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7129 - SPORT – SUBVENTION – PROPOSITION D'ATTRIBUER UN ACOMPTE DE
SUBVENTION 2009 AUX CLUBS AFFILIES A L'O.M.S**

Monsieur Jean-François PONCET, Conseiller municipal délégué au Sport, rappelle que chaque année, une subvention d'aide au fonctionnement est allouée aux associations sportives affiliées à l'O.M.S.

Il est proposé d'attribuer en ce début d'année 2009 un premier versement de 33 500 €.

Ces montants seront complétés ultérieurement selon les critères O.M.S de répartition permettant d'établir le montant de la subvention pour 2009.

Cette proposition a été adoptée par la Commission Animation, Vie Locale du 06 mars 2009.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

**N°7130 - SPORT - ETUDE POUR LA DEFINITION D'UN PROGRAMME TECHNIQUE ET
URBAIN – ENSEMBLE SPORTIF ERNEST PIGNEGUY**

Monsieur Jean François PONCET, Conseiller municipal délégué au sport, rappelle au Conseil municipal que dans la perspective du projet de réhabilitation de l'Ensemble Sportif Ernest Pigneguy (ESEP), la commune souhaite engager une étude afin de déterminer les besoins, les caractéristiques et une enveloppe financière du projet.

Vu le rapport de présentation n°7130,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Animation et de la Vie Locale du 6 mars 2009

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal de :

- D'approuver/d'acter le lancement d'une étude pour la définition d'un programme technique et urbain de l'ensemble sportif Ernest Pignéguy,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation auprès de programmistes susceptibles de mener à bien cette réflexion,
- De dire, que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette étude sont inscrits au budget de l'exercice considéré,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer et faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7131- SPORT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE BMX

Monsieur Jean-François PONCET, Conseiller municipal délégué au Sport, informe le Conseil municipal que dans le cadre d'un projet d'aménagement de la piste de BMX située chemin des Blockhaus, le club prévoit l'installation d'une grille de départ.

Il est proposé de participer à cet aménagement, par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle, à hauteur de 20% du montant HT dans la limite de 3 000 €.

Cette proposition a été adoptée par la Commission Animation, Vie Locale le 06 mars 2009.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7132 - CULTURE - ESPACE CULTUREL ET FESTIF – COMITE DE PILOTAGE

Madame Agnès MARTIN-BIGAY, Conseillère municipale rappelle au Conseil municipal que suite à la délibération du Conseil municipal du 23 février 2009 relative à la définition d'un programme technique et architectural de l'Espace Culturel et Festif, il est proposé de créer un comité de pilotage pour suivre les travaux de cet espace.

Vu le rapport de présentation n°7132,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal de :

- D'approuver la constitution du comité de pilotage chargé de suivre le projet de l'espace culturel et festif selon la composition suivante :

Jean Louis CHENEVAS-PAULE
Michel MOLLIER
Agnès MARTIN BIGAY
Alain DONGUY
Sandrine MIOTTO
Valérie GUERIN
Anne GERIN
Jean Claude BLANCHET

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf le 30 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Etaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET.

Avaient donné procuration pour voter : Pascale LUJAN à Valérie BARTHEL - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE à Agnès MARTIN-BIGAY - Etienne RAGOT à Alain DONGUY- Monique DEVEAUX à Anne GERIN - Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Julien CORNUT
TA/MFG

N°7133 - INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

☞ De l'association Chethana pour la participation de Voreppe à la campagne "Mains rouges" (630 mains rouges ont été transmises à l'ONU.)

REMERCIEMENTS DES FAMILLES POUR LE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE

- ☞ De la famille CUSANNO, pour le décès de M. Roger GUILLET
- ☞ De la famille BELOT pour le décès de Mme Isabelle DAMOND
- ☞ De la famille GRATTIER pour le décès de M. André LANCELLE
- ☞ De la famille LOCATELLI pour le décès de Mme Joséphine LOCATELLI
- ☞ De la famille BUISSIERE pour le décès de Mme Andrée BUISSIERE
- ☞ De la famille BUISSIERE pour le décès de M. Henri BUISSIERE
- ☞ De la famille CARTON, pour le décès de M. Jacques CARTON
- ☞ Des familles GLENAT, BREYTON, pour le décès de Madame Georgette BREYTON
- ☞ Des familles AGONI, GENEVE, pour le décès de Madame Nelly AGONI

EVENEMENTS FAMILIAUX

Naissances :

- Adam BELBEL, né le 17 décembre 2008, fils de Anne MAREY-BELBEL, auxiliaire de puériculture en disponibilité à EVE.

- Eléonore CABARET, née le 11 janvier 2009, fille de Marie-Anne COHU-CABARET, professeur à l'école de musique.

- Camille GUSSY, née le 19 janvier 2009, fille de Carole DOREE, adjoint technique au FLPA.

Décès :

- Monsieur Roger GUILLET, décédé le 21 janvier 2009, père de Monique CUSANNO, adjoint technique péri-scolaire, école Debelle.

- Madame Irène LAISSUS, décédée le 25 février 2009, retraitée de la ville.

- Madame Denise ARBET, décédée le 20 mars 2009, retraitée de la ville.

Le Conseil municipal prend acte de ses informations.

Voreppe, le 31 mars 2009
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe